



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 3 septembre 2019 à la salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure # 19-04

Nature et effet : Réputer conforme la superficie d'un terrain de 3 760,2 mètres carrés et dont la façade est de 48,96 mètres, alors que l'article 4.6 du règlement de lotissement numéro 197, détermine que la superficie minimale d'un terrain en bordure du lac ou d'un cours d'eau doit avoir une superficie minimale de 4 000 mètres carrés et une façade de 50,0 mètres.

Identification du site concerné : Le lot 5 729 297, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon. Saint-Siméon.

Matricule : 5106 / 87 / 7634

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE QUINZIÈME (15^e) JOUR DE D'AOÛT 2019

Gérald Bouchard
Gérald Bouchard

Directeur général adjoint / Greffier